

Niveau collégial

Attestation d'études collégiales (AEC) - **Reconnaissance des acquis**

Coût maximum

364 \$

(incluant les frais d'inscription)



FAITES RECONNAÎTRE VOS ACQUIS !

Une démarche de reconnaissance des acquis, c'est quoi ?

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est une démarche qui permet à l'adulte d'être évalué et d'obtenir une reconnaissance officielle de ses compétences par rapport à des normes socialement établies, notamment celles présentées dans les programmes d'études.



Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.OK)

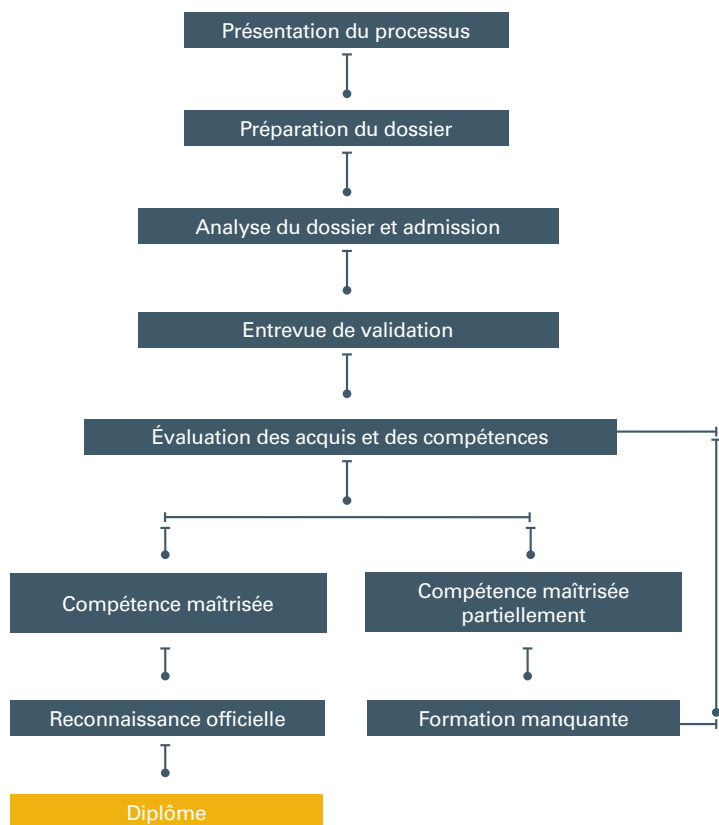
Attestation d'études collégiales (AEC)



La formation continue,
votre gage de croissance!

Service aux entreprises | Reconnaissance des acquis (RAC)
Attestation d'études collégiales (AEC) | Service à la collectivité

Processus RAC



Compétences visées par le programme

- Analyser la fonction de travail
- Observer le comportement de l'enfant
- Situer les besoins d'un enfant au regard de son développement global
- Agir de façon sécuritaire en milieu de travail
- Établir avec les enfants une relation significative sur le plan affectif
- Intervenir au regard de la santé de l'enfant
- Assurer une saine alimentation à l'enfant
- Communiquer en milieu de travail
- Analyser les besoins particuliers d'un enfant
- Fournir de l'aide à l'enfant
- Concevoir des activités de développement global de l'enfant
- Organiser des activités éducatives
- Animer des activités éducatives
- Établir une relation de partenariat avec les parents et les personnes-ressources
- Intervenir au regard du comportement de l'enfant ou du groupe d'enfants
- Déterminer le modèle et l'approche pédagogique à adopter en service de garde éducatif

Conditions d'admission

Le programme s'adresse à une clientèle qui a interrompu ses études pendant au moins 2 sessions consécutives ou qui a poursuivi pendant une période d'au moins 1 an, des études postsecondaires et qui répond aux critères d'admission suivants :

- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou posséder une formation jugée suffisante.
- Détenir une expérience de travail significative et être en mesure de démontrer les compétences en lien avec le programme de formation visé par le candidat.

Avantages pour le candidat

- Obtenir un diplôme d'études de niveau collégial (attestation d'études collégiales AEC)
- Cheminement personnalisé qui permet de démontrer la maîtrise des compétences à partir de votre expérience
- Acquérir des unités de formation collégiale tout en demeurant en emploi
- Consolider vos compétences professionnelles
- Augmenter vos chances d'obtenir un emploi ou une promotion
- Développer votre compétitivité face à la concurrence du marché du travail



Pour information ou inscription :

Direction des services de la formation continue
1055, 116^e Rue, local A-220
Saint-Georges (Québec) G5Y 3G1

☎ 418 228.8896 ou 1 800 893.5111, p. 2222
✉ rac@cegepba.qc.ca
🌐 www.cegepba.qc.ca/inscription

